

## L'abonnement unireso 100% offert aux jeunes !

Dès le 1er janvier 2025, l'Etat de Genève prendra en charge les abonnements unireso pour les jeunes de moins de 25 ans en formation dans le canton de Genève. Un titre de transport valable reste obligatoire, même si celui-ci est intégralement pris en charge.

### Comment obtenir la prise en charge ?

Il faut d'abord avoir un SwissPass. L'enregistrement est gratuit et se fait sur [swisspass.ch](https://www.swisspass.ch), avec une photo digitale et une pièce d'identité.

Si vous avez reçu le courrier postal de l'Etat de Genève contenant un code de réduction, vous pourrez, à partir du 1er janvier 2025, obtenir votre abonnement sur [tpg.shop](https://www.tpg.shop) ou [cff.ch/unireso](https://www.cff.ch/unireso). Vous pourrez également vous rendre dans une agence des tpg ou un Centre voyageurs des CFF avec ce courrier, votre pièce d'identité et votre SwissPass.

Si vous n'avez pas reçu de courrier, vous pourrez vous rendre sur un portail web de prise en charge par l'Etat dès le 1er janvier (adresse communiquée sur le site [unireso.com](https://www.unireso.com)).

### Des questions ?

Toutes les informations concernant la prise en charge des abonnements unireso sont consultables sur [unireso.com](https://www.unireso.com). Vous pouvez également contacter le service de relation clientèle des tpg au 00800 022 021 20 ou le Contact Center des CFF au 0848 44 66 88.

Un recours a été déposé contre la prise en charge par l'Etat de Genève des abonnements unireso jeunes, AVS et AI. La prise en charge au 1er janvier 2025 et le remboursement des abonnements unireso achetés en 2024 et valables en 2025 restent dépendants de la décision de la Justice. Les informations seront régulièrement mises à jour sur [www.unireso.com](https://www.unireso.com).